CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E91** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2027**

ÉDITÉ LE 16/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991

Raison sociale : ENTREPRISE OLIVO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/08/2004

Capital : 224 000

12 RUE DES SERRURIERS
57070 METZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ B 383 923 034

Siret : 383 923 034 00011

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 08 532 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 734624900001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 734624900001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 03 87 76 95 84 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
PATY JOËL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : olivo@olivo57.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 182 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	6	18/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.